

Dies academicus 2000

Discours de M. Jean-Marc Rapp, recteur de l'Université

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Dans trois jours, le Grand Conseil du canton de Vaud débattrà, en premier ou en second débat, de deux groupes de textes déterminants pour l'avenir de l'Université de Lausanne ces prochaines années, et même au-delà. Il s'agit, d'abord, du projet de décret pérennisant le régime financier de l'Université et adoptant la Convention d'objectifs 2001-2004. Il s'agit, ensuite, des modifications législatives et des garanties financières nécessaires à la réalisation du projet de coordination et d'innovation dit «projet triangulaire».

Nous sommes donc à la veille d'un moment décisif. Pour en apprécier la portée, j'aimerais faire un bref retour en arrière. L'an passé, à la même occasion, j'avais évoqué une crise de confiance à propos de nos relations parfois chaotiques avec l'Etat, due à un respect occasionnellement modéré des engagements pris. Cette période est aujourd'hui révolue, et la relation de confiance est rétablie.

Elle s'est manifestée d'abord par la décision prise par le Conseil d'Etat cet été de ne pas appliquer à l'Université le modèle du contrat de prestations annuel. Une Haute Ecole comme la nôtre peut en effet difficilement s'insérer dans un tel modèle, soit se transformer en une sorte d'usine à prestations protéiformes prétendument étiquetables et quantifiables. Le choix d'une Convention plus simple, plus claire et plus durable, articulée autour de grands objectifs, a été heureux et se révélera sans doute moins cher et plus efficace.

Second motif de satisfaction, l'accueil réservé jusqu'ici à cette Convention par le Grand Conseil et sa Commission a été très positif. En choisissant de ratifier cet accord, le Parlement vaudois a voulu notamment promettre d'assumer lui-même les engagements financiers décrits dans le texte pour les quatre prochaines années, ce qui donne à l'Université les garanties nécessaires pour qu'elle se lance dans les actions à moyen et long termes exigées par sa double mission d'enseignement et de recherche. Et le fait même que les grands objectifs de l'Université aient fait l'objet d'un débat parlementaire renforce leur légitimité.

Troisième raison de se réjouir, la décision attendue au sujet du projet triangulaire. Je suis en effet certain qu'après avoir reçu le ferme soutien des Conseil d'Etat vaudois et genevois et du Conseil fédéral, ce projet sera aussi largement approuvé par le Parlement de notre canton. Celui-ci a déjà admis en premier débat que la

réalisation du projet «Sciences, Vie, Société» était le premier des objectifs stratégiques de l'Université selon la Convention, et il ne va sans doute pas se déjuger.

Le rétablissement de cette relation de confiance avec nos autorités est particulièrement bienvenu aujourd'hui, et cela à un double titre.

En premier lieu, comme personne ne l'ignore dans cette salle, il n'est pas exclu qu'en raison d'une demande de référendum, le débat sur le projet triangulaire soit porté devant le peuple, suite à l'opposition manifestée devant le regroupement des deux dernières années de l'Ecole romande de pharmacie à Genève. Si cette hypothèse se réalise, l'Université pourra compter sur le soutien des autorités pour défendre un projet d'ensemble, ambitieux et riche de promesses pour le canton et la région. Elle ne craint pas ce débat.

En second lieu, le nouveau climat qui s'est installé autour des projets et de l'avenir de l'Université de Lausanne représente, pour les membres de notre communauté universitaire, un défi et une chance.

Le défi, c'est celui de bien réaliser, en collaboration avec nos partenaires, le programme d'action complexe que représente «Sciences, Vie et Société». Il faut en premier lieu, d'ici la fin de cette année affiner et préciser ce projet et en présenter à la Conférence universitaire suisse une version complète, commune et communément comprise, ce qui est une tâche difficile à réaliser en peu de temps. Il faudra ensuite le faire passer dans les faits, au fur et à mesure, pour l'Université de Lausanne, que les moyens financiers résultant des transferts seront libérés. Tout cela représente et représentera un effort énorme en recrutements, mises au point de programmes de recherche et d'enseignements, choix d'équipements, notamment. Il y a là pour notre communauté universitaire complexe et hétérogène une belle preuve à fournir de sa capacité à agir collectivement de façon si possible souple, créative et rapide.

Le chantier ainsi ouvert, et c'est là que réside la chance, nous donne aussi l'occasion de remettre en question une série d'acquis apparemment immuables, qu'en temps normal on hésite à rediscuter. Je pense ici en particulier au futur des Facultés de sciences et de médecine, invitées depuis quelques mois par le Rectorat à repenser leur avenir en termes de scénarios de fusions à géométrie variable. Rien n'est ici tabou et ne doit l'être, y compris des redéploiements pouvant concerner d'autres Facultés. Nous ne savons pas, et j'ignore personnellement, quel scénario ressortira finalement gagnant des réflexions en cours et pourra être soumis pour consultation et décision aux organes de l'université, puis aux autorités politiques. Mais ce dont je suis certain, c'est qu'un tel débat est très utile parce qu'il permet de repenser notre organisation et nos méthodes en fonction de nos missions d'enseignement et de recherche, en d'autres termes de porter un regard renouvelé sur ces missions.

Défi et chance, mais aussi ris que. Le risque d'un projet comme celui de l'Arc lémanique est de faire croire à tort qu'un projet, aussi important soit-il, résume toute l'activité de ses partenaires. Dans cette Université et dans divers milieux, des craintes ont été ainsi exprimées au sujet de la fidélité de l'Alma Mater à ses tâches de base, qu'elle doit accomplir dans le long terme et indépendamment des modes ou des projets. Le Rectorat est entièrement conscient de ces enjeux. Il a d'ailleurs insisté pour qu'au début de la Convention d'objectifs conclue avec l'Etat de Vaud, figurent en premier lieu les tâches fondamentales de l'Université de Lausanne, telles que les décrit la loi actuelle. Et puis, il faut concrètement rappeler que le redéploiement qui s'annonce ne concerne qu'un septième du budget de l'Université de Lausanne,

version 1999. Il reste les six autres septièmes, que personne ne doit oublier un instant. Je me risque donc à signaler qu'en dehors des innovations en sciences de la vie ou des projets en sciences humaines abondamment discutés ces jours, il existe un grand nombre de domaines dans lesquels l'Université déploie ses activités, lance ou renforce des programmes, à l'image, premier exemple, de l'enseignement flexible et à distance qui sera considérablement renforcé dès le début de l'année prochaine, ou, deuxième exemple, de l'introduction toute prochaine d'un programme unique et complet de licence/maîtrise en droit suisse et français en collaboration avec l'Université de Savoie. Que l'arbre ne cache donc pas la forêt!

Une confiance rétablie, et ce seront mes dernières remarques, permet enfin de réaborder avec franchise et sérénité certaines questions délicates, dans des conditions disons plus favorables que celles qui ont entouré une certaine Table ronde de mémoire relativement récente. Parmi ces questions, il y a celle de la qualité des conditions-cadre que l'Université de Lausanne peut offrir aux candidats à des postes professoraux, ou à ses collaborateurs pour éviter qu'ils ne la quittent. Disons-le clairement, la suppression de toute possibilité d'aider au rachat d'années de caisse de pension bloque l'Université de Lausanne dans ses tentatives de garder son attractivité. Disons-le aussi, dans certains secteurs, les conditions de rémunération ou d'encadrement ne sont plus adaptées au statut d'une Université dont le canton souhaite pourtant qu'elle soit reconnue internationalement. Disons-le enfin, les décisions prises par l'Etat au sujet des rétrocessions sur les gains accessoires du personnel de l'Université se sont écartées sans discussion des propositions du Sénat, et ne contribuent guère à notre pouvoir de séduction. On peine ainsi à trouver une cohérence entre l'ambition affichée par le soutien au projet triangulaire et la définition des conditions de recrutement actuellement en place.

Ces questions délicates ont été soumises tout récemment à la délégation du Conseil d'Etat aux affaires universitaires, qui a accepté très rapidement de mettre en place un groupe de travail ad hoc. C'est un signe très positif du climat de discussion qui s'est instauré avec l'adoption du régime conventionnel que nous avons installé. En bref, nous avons des objectifs, et l'Etat se déclare prêt à nous aider à les remplir. Il y a de quoi être optimiste.